



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- *Vu le code de l'éducation ;*
- *Vu les statuts de l'université d'Artois ;*
- *Vu les statuts du Centre de Recherche Droit Éthique et Procédures ;*
- *Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;*
- *Vu le procès-verbal du 16 janvier 2025 du conseil du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures » proposant Madame Marion HO-DAC à la direction du laboratoire ;*

ARRETE

Article 1 :

Madame Marion HO-DAC, Professeure des universités à l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques, est nommée directrice du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures ».

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 janvier 2030 inclus.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 03 février 2025

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 03/02/2025

Publication sur l'intranet le : 03/02/2025

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 03/02/2025

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr